



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

Groupe de travail « Péri-scolaire »

Blamont, le 12 mai 2005

Compte rendu

PRESENTS :

Laurence GRABER	Dannemarie lès Glay	Pascal BRENET	Ecole de Villars les Blamont
Claude PERROT	Blamont	Sylvie ACCARD	Ecole de Blamont
Françoise CHEVIRON	Les Farfadets - Blamont	Annie HABERSTICH	Ecole de Roches les Blamont
Gérard BIZE	Ecurcey	Sylviane OBERON	Ecole d'Ecurcey
Jean-Pierre BRANDELET	Villars les Blamont	Céline CAILLIEZ	Ecole de Glay-Meslières-Dannemarie
Jean-Pierre COLLINET	Blamont	Lucie VASSOILLE	Ecole d'Abbévillers
Jérôme GRIENENBERGER	Abbévillers	Sylvette BUENDIA-DELAY	Ecole maternelle Blamont
Marie-Hélène WUNDERLICH	Blamont	Jean-Pierre VAUCLAIR	Francas
Michel JACOTET	Roches les Blamont	Marc LACOMBE	CCBL
Patrick JOBARD	Bondeval	Marie-Claude BOICHE	CCBL
Rémi LAPPRAND	Thulay		
Sylviane DOUCELANCE	Bondeval		

En préambule à cette réunion, Claude PERROT précise que le but de l'accueil péri-scolaire est de rendre service aux familles de la Communauté de communes, en évitant toutes conséquences néfastes, notamment la mise en péril des classes dans les communes.

Laurence GRABER rappelle les horaires tels qu'ils pourraient être envisagés :

- Le matin, de 7h30 à 8h30
 - A midi de 11h30 à 13h30
 - Le soir, de 16h30 à 18h00
 - Le mercredi, accueil possible de 7h30 à 18h00, ainsi que pendant les vacances scolaires (accueil extrascolaire)
- } (accueil péri-scolaire)

Jean-Pierre VAUCLAIR souligne que l'expérience de l'accueil extrascolaire depuis de nombreuses années (au départ avec le Syndicat du Collège, puis avec la Communauté de communes) a permis de dégager certains constats et notamment que des enfants non scolarisés sur la Communauté de communes participent aux activités proposées (enfants de la Vallée du Gland et d'Abbévillers scolarisés à Hérimoncourt, ou enfants d'Autechaux-Roide scolarisés à Pont-de-Roide).

D'autre part, il apparaît que l'accueil péri-scolaire est une demande de plus en plus forte de la part des familles et la création de structures dans les communes frontalières pourrait avoir pour conséquence la disparition de certains effectifs dans les écoles communales.

Laurence GRABER précise que cette demande émane également de familles qui n'ont pas encore d'enfants scolarisés

Chaque « structure » d'accueil doit prendre en compte les particularités de chaque regroupement scolaire et notamment le système de transport existant.

La question est de savoir si le Conseil général financera toujours le transport à midi si il est créé un service de restauration.

D'après Pascal BRENET, le Conseil général étudiera la question au cas par cas.

Claude PERROT insiste sur le fait que la Communauté de communes ne peut pas se permettre de perturber le bon fonctionnement des regroupements actuels et qu'il faudra obtenir des garanties sur le maintien des services avant toute création de structure d'accueil.

Sylviane DOUCELANCE averti que la Communauté de communes pourrait se compromettre si elle était à l'origine d'une disparition de classe sur son territoire.

Michel JACOTTET émet l'hypothèse que la Communauté de communes garantisse le maintien des systèmes de transport si le Conseil général se défaussait.

Jean-Pierre VAUCLAIR rappelle que toutes les communes ont un potentiel d'accueil et que même si au départ peu de familles semblent intéressées, il faut toujours prendre en compte une phase de lancement. C'était le cas dans certaines communes du Pays de Montbéliard qui ont commencé avec seulement quelques places et qui se sont retrouvées avec des structures obligées de refuser des demandes.

Concernant la restauration scolaire, les techniques actuelles (aux normes) en liaison froide permettent de n'avoir à investir que dans des fours et des réfrigérateurs (< 2000 € pièce).

Autres questions évoquées par les délégués :

- Quid du travail des assistantes maternelles ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, le nombre d'assistantes maternelles est en baisse sur le secteur. Or un agrément est donné pour trois enfants. Tous les enfants gardés en plus ne peuvent bénéficier d'aides de la CAF. La mise en place du service peut permettre ainsi « d'assainir » le système des gardes à domicile.

- En ce qui concerne les dérogations lors des inscriptions dans les écoles, il convient d'être solidaires entre élus afin d'éviter tout « *tourisme scolaire* ».

Points de vue des enseignants :

- La question du périscolaire est fréquemment évoquée par les parents, une majorité des enfants étant « *gardés* » pendant les heures des repas ainsi qu'avant et après les heures d'écoles.
- Demandes plus importantes parfois pour l'accueil du soir, éventuellement pour de l'aide aux devoirs.
- Quid de l'utilisation des salles de classe pour l'accueil ?

Jean-Pierre VAUCLAIR précise que les salles de classe ne sont pas utilisées. Seules les salles de repos pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans sont nécessaires.

- La mise en place d'un tel service peut être mal supportée par les enfants s'ils sont accueillis de 8h du matin à 18h le soir.

En effet, il faudra prendre en compte cet aspect en règlementant correctement le nombre d'accueils possibles sur une période donnée.

Toutefois Claude PERROT précise que la Communauté de communes à vocation à répondre aux attentes de la population. Charge aux familles de surveiller le rythme de leurs enfants.

Des questionnaires sont distribués aux enseignants ainsi qu'aux élus pour qu'ils soient diffusés aux familles. Il est bien précisé que répondre à cette enquête implique un certain engagement moral des familles afin de pouvoir estimer au plus juste les effectifs.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 31 mai à 18 heures en mairie de Glay.

Après que l'ordre du jour soit passé en revue, Laurence GRABER clôt la réunion.

